AC BREVES
AC BREVES
AC BREVES



ASSOCIATION DES AGENTS COMPTABLES D'UNIVERSITE

Bulletin d'Information de l'Association des Agents Comptables d'Université

Publication : Georges VAYROU N°1 2009

Editorial

Après une fin d'année bien remplie - du colloque de novembre aux rencontres avec le cabinet de la ministre – sans oublier notre assemblée générale, le mois de janvier a pu sembler bien calme, mais seulement pour un observateur extérieur et malicieux.

En effet, entre accession de leurs établissements aux responsabilités et compétences élargies, nouveau logiciel financier quel qu'il soit, et opérations de fin d'exercice, les agents comptables ne se sont pas assoupis.

Leur association non plus : participation à de nombreuses réunions techniques, veille réglementaire et organisation du travail du nouveau conseil d'administration.

Parmi les réunions, citons la CAO de l'AMUE, pour l'accord cadre de sélection de commissaires aux comptes, la participation à la mise au point de la nouvelle nomenclature comptable, la prochaine participation à un groupe de travail sur les pièces justificatives.

Parmi les nouveaux textes, citons une instruction sur « l'annexe du compte financier », un décret du 1er décembre 2008, relatif « à l'utilisation des immeubles domaniaux par les services de l'Etat et ses établissements publics », un petit arrêté passé inaperçu qui mine de rien, revalorise de façon substantielle les indemnités de nos collègues d'EPLE… Nous savons aussi qu'une M93 nouvelle va bientôt arriver.

Nous veillerons à ce que les engagements pris soient tenus pour la revalorisation de notre carrière même si nos interlocuteurs semblent aujourd'hui d'avantage préoccupés par des dossiers plus visibles politiquement.

Et puis nous préparerons activement notre colloque de Grenoble qui devra montrer que les agents comptables s'interrogent et participent à la modernisation des finances publiques.

Georges Vayrou.
Agent comptable de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
Président de l'AACU.

Compte –rendu

Réunion du Conseil d'administration du vendredi 30 janvier – 9heures 30

Paris 1 / Panthéon Sorbonne

Participaient à cette réunion ***: Catherine Boucard (Paris 10), Georges Vayrou (Paris 1), Patrick Michaud (Paris 5), Corinne Brancaleoni (Nancy), Pierre Toche (St Etienne), Marie-Christine Dupau et Bruno Simon (Bordeaux), Libelline Esteron (Nîmes), Martine Jullian (Toulouse), Martine Schmitt (Mulhouse) Jacques Dressayre (Aix Marseille) et Julien Bovis (Paris 4).***

Etaient absents et excusés : ***Nathalie Majua (Ens Ulm), Paul Pouilhe (Lyon), Jean-Gilles Hoarau (Paris 7).***

Après avoir accueilli les trois « petits » nouveaux : Libelline Esteron, Julien Bovis et Jacques Dressayre, les membres du CA réunis au presque complet, se penchent sur les différents points à l'ordre du jour.

- **Point sur le dossier revalorisation.**

Le dossier semble quelque peu en suspend actuellement de nouveaux rendez vous sont à prendre à nouveau au Ministère, (cabinet, DE…) pour voir où en est le dossier. Un courrier sera fait dans ce sens par le Président.
On relance et on contacte également le nouveau Président de la Cpu.

- **Point sur la RCE : retour d'expérience des collègues concernés.**

20 établissements (18 avec la fusion de Strasbourg) sont passés aux compétences élargies au 1° janvier 2009. PM narre brièvement le vécu au niveau de son établissement sur les six derniers mois, vécu qui semble à peu prés similaire pour l'ensemble des participants ou des « bénéficiaires » de ces mesures.
Le problème essentiel réside dans le système de la « paie à façon », système qui a été autoritairement imposé par les deux ministères et ce malgré les réticences très «remarquées » des services extérieurs du Trésor.

Jusqu'à la fin décembre les choses étaient dans « l'a peu prés » le plus complet et finalement tout s'est globalement bien déroulé y compris l'arrivée de la trésorerie annoncée et attendue, en temps et en heure ; mais le tout au prix de grands efforts des services Drh et Financiers et Comptables associés aux compétences des informaticiens et des tous nouveaux contrôleurs de gestion ou gestionnaires de la masse salariale. La suite nous le saurons courant février avec le retraitement des fichiers Ka, Kx et le mandatement des paies (?).

PM communique également sur la nécessaire réorganisation des services (Drh, financiers et comptables), avec le transfert de l'ensemble des activités « paie » sur la DRH, la création de bureaux contrôle de la masse salariale (Sf) et de la paie (à postériori) rattaché à l'agence comptable, l'installation d'un bureau de pilotage et gestion de la masse salariale auprès du SG.

Le choix qui a été fait à Paris Descartes de ne pas gérer toute la paie en « paie à façon » mais de conserver la paie BU sur le logiciel Papaye sur 2009 ; le transfert devant se faire progressivement, tout au long de l'année.

Corinne B rappelle que dans le cadre du C.H.D. il y a possibilité d'instaurer un partenariat avec l'ordonnateur, contrôle allégé du comptable et en contrepartie modèle de convention pour la paie (modèle à venir) ; en cas de problème dans le contrat, à la demande du comptable l'ordonnateur émet automatiquement un ordre de reversement.

Possibilité d'instaurer également des contrôles a priori, ainsi que des contrôles thématiques systématiques et inopinés. En tout état de cause il convient d'afficher un secteur spécialisé dans la paie au sein de l'agence comptable. Une note de synthèse pourrait être faite grâce aux retours d'expériences. PM attend les retours des uns et des autres.

- **Colloque d'octobre / novembre :** entre les SG et les Agents Comptables.

Les opinions sont dans l'ensemble très positives ; on confirme donc niveau « agents comptables » la reconduction du principe, avec les SG et une assemblée générale de l'association la veille au soir.

- **Journées de printemps à Grenoble** : du **13 au 17 mai** ; il y a de nombreux inscrits.

Il convient de confirmer, affiner et approfondir le thème : « Nouveaux champs de métier de l'agent comptable », et entamer les contacts quant aux participants (AC de l'union européenne – Dgfip – Daf ….).

- **Problème des Agents comptables « débarqués » :**

Il conviendrait d'établir une synthèse des pratiques des établissements en la matière, peut-être envisager la création d'une cellule pour l'accompagnement des « déclassés ». L'association des secrétaires généraux semble gérer ce genre de problèmes, pas celle des agents comptables.

Doit-on envisager la création d'une cellule spécifique « université » pour l'accompagnement des collègues ?

- **Projets 2009 : dossiers techniques et groupes régionaux.**

Les groupes régionaux doivent être relancés, notamment en région parisienne. Les groupes régionaux se réunissent quand ils veulent et où ils veulent, mais ils doivent faire remonter leur ordre du jour et le résultat de ces réunions.

Dans le grand Sud ouest : il faudrait peut-être une redistribution des taches ou des groupes par zones quitte à les redéfinir.

Joël Hennequin revient comme Ac du Cnam et serait prêt à s'investir auprès de l'association.

Les dossiers techniques pourraient redevenir à la mode : les placements financiers, le passage au RCE…(A cogiter et à suivre).

- **Le site** : Pierre Toche veille, il est au commande et il gère ;

Ca avance donc, mais il faut faire vivre ce site, l'enrichir, de telle façon à ce que chacun y trouve un maximum de choses (y compris des recettes de cuisine ….), et indiquer dés à présent ce que l'on pourrait y mettre (à suivre).

La liste des Acu est toujours à revoir, en fonction de ceux qui n'existent plus, de ceux qui n'ont pas payé leur cotisation depuis plus de deux ans……

Réflexion en cours, sur ceux qui doivent figurer sur la liste de diffusion, sur le site …. La liste du forum peut-être liée à l'adhésion avec une durée tampon ; les retraités ou anciens ACU qui souhaitent adhérer pourraient rester membre de l'association (moyennant cotisation : tarif différent…). Ac brèves ne pourrait-il pas figurer sur le site.

- **Le Projet de rédaction du règlement intérieur** est relancé par Catherine Boucard, qui veut toujours bien s'en occuper.

- **Cotisation :** le nombre des adhérents est actuellement autour de **100** un chiffre plus précis sera fourni prochainement par Martine S, dés que les derniers mauvais payeurs auront payé (?) ; la cotisation pour l'année à venir reste fixée à **30 €** et les factures vont tomber.

Au prochain CA bilan financier et réactualisation de la cotisation en fonction des résultats

- **Questions diverses :**

Point sur les placements financiers ; M S (Mulhouse) a tout rapatrié sur le Trésor, elle a fait un courrier pour demander ce qu'il fallait faire et elle n'a pas eu de réponse. Le trésor propose en principe des produits à capital garanti (?). Quelle est l'étendue de la garantie proposée par le Trésor suite au décret financier …… projet de lettre à envoyer à la Dgfip.

Martine S fait également un point sur la dernière commission d'appel « commissaires aux comptes » (note technique à venir).

Prochain bureau de l'association le 19 février à 10h, prochain Ca de l'association le 26 mars à 9h30. Ces deux réunions se tiendront à Paris Descartes (salle studio des professeurs – entrée par le 85 du bd st Germain – métro Odéon).

Le secrétaire de séance

Patrick Michaud

Point sur la revalorisation

Après les rencontres du mois de novembre et les dossiers déposés en décembre, nous avons relancé le cabinet et divers services :

François Tanguy, sous directeur DGFIP – C2.

Cabinet de la ministre.

Direction de l'encadrement.

Prochaine prise de rendez vous : Président CPU… A suivre…

*****

Informations diverses

CERTIFICATION DES COMPTES DES UNIVERTES / ACCORD CADRE AMUE

(Avancée du dossier à la date du 03/02/09)

Historique :

18/11//2008 : 1èreCAO : 12 candidatures : 10 retenues.

13/01/2009 : 2e CAO : ouverture des offres des 10 candidatures.

23/01/2009 : 3e CAO : Analyse des offres : choix de 6 titulaires.

Les critères :

Critère n°1 : Valeur technique

30% pour composition et expérience des équipes

30% pour adéquation de la méthodologie au contexte des universités

10% pour organisation interne de la société et sa capacité à répondre à l'accord cadre

Critère n°2 : Valeur financière (coût) :

25% pour les prix plafond des Commissaires aux Comptes

5% pour les frais de mission facturés en plus.

Calendrier :

Jusqu'au 06/02/09 : Envoi par l'AMUE des lettres de rejet de candidatures + attente de réponses

Jusqu'à fin février 2009 : Envoi au Contrôleur Financier (délai min. de 15 jours ouvrés pour visa)

Début mars : notification de l'accord cadre

Diffusion du dossier aux universités, avec mode d'emploi.

Les marchés subséquents seront conclus par les adhérents de l'AMUE, celle-ci intervenant alors comme centrale d'achats.

L'AMUE peut diffuser aux universités qui en font la demande, un document - type de marché subséquent.

Ils seront conclus, suite à remise en compétition des 6 titulaires, pour une durée de 6 ans, par chaque adhérent qui le souhaite.

Méthodologie :

Après notification, une réunion pourra être organisée par l'AMUE, avec les universités concernées, pour présentation de la méthodologie.

Présentation sommaire :

Chaque université écrit aux 6 titulaires qui ont 22 jours pour répondre (l'université peut décider de prolonger le délai de réponse).

Les critères sont fixés dans l'accord cadre, sous forme de fourchettes. Chaque université devra les préciser (à l'intérieur de la fourchette), mais non les modifier, au moment de sa sélection.
Une fois le choix effectué, le Commissaire aux comptes est nommé par Bercy
Précision :
L'accord cadre est facultatif : les adhérents peuvent passer leurs propres appels d'offres.
Martine Schmitt (Université Mulhouse)

****

Brèves

Une session de formation s'est tenue du 28 au 30 janvier à l'AMUE, à l'attention des responsables de formation continue des établissements. Il s'agissait du 4ème module d'un cycle beaucoup plus important, dédié à la fonction de gestion des services de formation continue.

A ce titre, il a été fait appel à l'AACU, afin que l'un de ses représentants participe à la première demi-journée et présente quelques éléments d'ordre général sur la gestion budgétaire, financière et comptable des universités, notamment des services de formation continue.

Notre collègue Marie-Christine Dupau, agent comptable et chef des services financiers de l'université Montaigne Bordeaux 3 est intervenue pour présenter les points suivants :

- le principe de la séparation des fonctions de l'ordonnateur et du comptable ;
- les principes d'élaboration et d'exécution des budgets en recettes et en dépenses ;
- quelques règles comptables, notamment celles liées à la comptabilité d'exercice ;

La session s'est clôturée par un débat très animé sur les problèmes d'émission des titres de recettes dans le domaine de la formation continue et ceux liés au recouvrement, toujours difficile, de ce type de produits.

Cette formation, connaissant un vif succès, depuis quelques années, sera renouvelée en 2010.

CARNET :

Notre collègue Nathalie Majua, agent comptable de l'école normale supérieure, et membre du bureau de notre association, vient de mettre au monde un petit Corentin ! Bébé, maman et papa vont bien. Nous souhaitons à Corentin bienvenue dans un monde qui a bien besoin de douceur.